

DEPECHE AFP DU 22/05/2025

Travailleurs sans-papiers: très attendue, la nouvelle liste des métiers en tension enfin publiée

Agriculture, aide à domicile, hôtellerie ou restauration: la liste actualisée des métiers en tension, permettant de régulariser des travailleurs étrangers, a été publiée jeudi au Journal officiel, après plusieurs reports.

Transmise par le gouvernement aux partenaires sociaux le 21 février, cette mise à jour, prévue chaque année selon la loi immigration de janvier 2024, devait être publiée fin février avant d'être repoussée plusieurs fois. La dernière version date de 2021.

Établie région par région, cette liste énumère les quelque 80 métiers en manque de main d'oeuvre, grâce auxquels les travailleurs étrangers peuvent prétendre à un titre de séjour en justifiant de douze mois de bulletins de salaire au cours de vingt-quatre derniers mois et trois ans de résidence en France.

Cette disposition, censée incarner le volet social de la loi portée par l'ancien ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, est applicable jusqu'à fin 2026.

Elle doit permettre à des patrons ayant des difficultés à recruter de garder leurs employés et d'écarter le risque d'une condamnation - l'emploi d'une personne en situation irrégulière est passible de 30.000 euros d'amende et cinq ans d'emprisonnement.

Parmi les "métiers et zones géographiques caractérisés par des difficultés de recrutement" figurent notamment en bonne place les "agriculteurs salariés", "aides à domicile et aides ménagères", "aides de cuisine", "cuisiniers", "employés de maison et personnels de ménage", "maraîchers/horticulteurs salariés", ainsi que les employés de l'hôtellerie et du secteur du bâtiment.

"Des choses étonnantes"

"Enfin ! Ca faisait des mois et même des années qu'on l'attendait. Je pense à tous ces employeurs et ces salariés sous alias qui attendaient cette liste pour déposer leur dossier de demande de régularisation. C'est un soulagement pour eux", a réagi Franck Trouet, délégué général du Groupement des hôtelleries et restaurations (GHR) auprès de l'AFP.

"On reconnaît que l'hôtellerie restauration, premier recruteur de France est un secteur en tension. C'est une avancée, même s'il y a des choses étonnantes: à Paris seul le

métier de cuisinier figure dans la liste, mais pas celui d'aide cuisinier, plongeur ou de serveur", s'étonne M. Trouet.

Selon France Travail, le besoin de main d'oeuvre dans ce secteur en 2025 est estimé à 336.000 emplois (CDI et CDD de plus de six mois) avec des "difficultés" de recrutement pour la moitié d'entre eux.

Déplorant d'avoir découvert la liste définitive jeudi matin "comme tout le monde", la secrétaire nationale de la CFDT en charge des politiques migratoires Lydie Nicol a dénoncé auprès de l'AFP "une concertation qui n'en a eu que le nom".

"Cette liste tombe au moment où il faudrait déjà discuter de sa mise à jour annuelle (...) ce qui prouve que le gouvernement joue la montre afin de ne pas mettre en oeuvre la seule mesure de la loi immigration permettant d'améliorer la régularisation par le travail", a estimé la représentante syndicale.

L'U2P (union des entreprises de proximité) regrette que "les requêtes de nombreuses professions de l'alimentation (boucheries, boulangeries, charcuteries, poissonneries...) qui font pourtant face à d'importantes difficultés de recrutement, voire à de véritables pénuries de personnel (...) n'aient pas été retenues dans la liste finale".

"Cette absence de prise en compte va porter un préjudice important aux entreprises concernées", prévient l'organisation professionnelle qui appelle le gouvernement à "réviser" sa copie.

"Cette liste est issue des tensions entre le ministre du Travail et celui de l'Intérieur et ne prend pas en compte toute la réalité des besoins de main d'oeuvre et de formation", a pointé de son côté Gérard Ré, secrétaire confédéral de la CGT.

Le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, chantre d'une baisse de l'immigration, a répété que les employeurs devaient recruter des étrangers en situation régulière au chômage.

Cette liste "articule les exigences du marché du travail, les réalités humaines et les priorités économiques du pays", a indiqué dans un communiqué la ministre chargée du Travail Astrid Panosyan-Bouvet.